



Une charte de cueillette des champignons pour la Corse

Observatoire Mycologique Régional

1. Pensez vous qu'une charte de cueillette des champignons est nécessaire en Corse ?

Oui

Non

2. Pourquoi ?

3. Doit elle concerner

↪ Les quantités de champignons ramassées ?

Oui

Non

↪ Indiquez la quantité maximum d'un panier de cueillette par jour et par personne :

3 Kg

5 Kg

10 Kg

Autre (préciser)

↪ Les espèces cueillies ? Lesquelles ?

↪ Les modes de cueillette ?

Oui

Non

4. Accepteriez vous une charte qui limiterai la cueillette à 5 kg de champignons par personne et par jour ?

Oui

Non

↪ Pourquoi ?

5. Vous ramassez des champignons

↪ Pour votre consommation familiale

Oui

Non

↪ Pour les commercialiser

Oui

Non

↪ A des fins d'études

Oui

Non

Si vous souhaitez être tenu au courant des actions menées dans le cadre de l'Observatoire Mycologique Régional, merci de nous communiquer vos coordonnées :

↪ Nom/Prénom :

↪ Adresse postale :

↪ Adresse électronique :